

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES

ARRÊTÉ

du 16 décembre 2024

Pourvu : délégation de signature à **M. Sylvain ATTARD**, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à **Mme Laurence MARIN** Directrice générale adjointe des services et responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables à Limoges Métropole.

N° 25921

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1, §22-9 du Code général des collectivités territoriales, à Sylvain ATTARD, Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tous documents relatifs à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Tout acte de confirmation, le compris avec le logiciel KIRKOCK et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics après que soit la procédure mise en œuvre conformément à D 2021-1-441 de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Tous les ordres de service de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Demandes, réceptions, et dérogations formelles dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Attestations de service ou, alternativement, de bonne exécution des prestations (particulier de responsabilité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'exploitation de l'espace public n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ATTARD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Laurence MARIN.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°25853 du 20 janvier 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25921.pdf**
(.pdf, 157,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER